Projet éolien de CHIMAY

Réunion d'Information Préalable du public

12 septembre 2019

©2019

Présentation des participants

La Ville de Chimay

Madame Hélène MAUFROID, échevine de l'Urbanisme, de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement

Madame Adelaïde MATHIEU, service Urbanisme

Demandeur - Porteur du projet

Monsieur Bruno CLAESSENS

Madame Marie DESCAMPS

Madame Heidi THOMS

Auteur de l'étude d'incidences

Julien OTOUL, CSD Ingénieurs

Déroulement de la soirée – Ordre du jour

1.	Accueil	19h
2.	Présentation du projet Elicio	19h15
3.	Incidences sur l'Environnement – bureau CSD	19h40
4.	Questions / Réponses	20h
5.	Conclusions & Drink	21h00

Consultation des citoyens (15 jours) jusqu'au 27 septembre 2019

Adresser par écrit vos suggestions et observations destinées à l'Etude d'Incidences sur l'Environnement

- Par courrier postal : Collège Communal de Chimay
  Grand Place, 13 – 6460 CHIMAY
- Par mail : adelaide.mathieu@ville-de-chimay.be

Copie à Elicio :

- A l'att. Bruno Claessens, John Cordierlaan, 9 – 8400 Ostende
- Par mail : bruno.claessens@elicio.be

Pour être valables, les observations transmises doivent obligatoirement comporter le **nom** et **adresse** de l'expéditeur !

Contexte de la demande

Demandeur : Elicio

Objet de la demande : Implantation d'un parc éolien de 5 éoliennes

Procédure légale : Demande de permis unique

Commune : Chimay

Autorité compétente : Fonctionnaires Technique et Délégué

Procédure légale

Permis urbanisme
Permis d'environnement } **Permis unique**

Réunion d'information → **Etude** → **Commission consultative** → **Rapport du fct technique - Recommandations**

Introduction demande de permis et recevabilité j0 → **Enquête publique 30 j** → **Instruction de la demande 130 j** → **Décision sur la demande j0 + 160j** → **Droit de recours**

Procédure légale

Une procédure en 6 étapes

1) Étude d'incidences sur l'environnement :
   - **Réunion d'information publique**
   - Étude technique
   - Recommandations

2) Introduction de la demande de permis → J0

3) **Enquête publique** → **30 jours**

4) Instruction de la demande → 130 jours

5) Décision sur la demande → J0 + 160 jours

6) Droit de recours aux tiers et au demandeur

Objectifs de la réunion

1. Permettre au développeur de présenter son projet au public
2. Permettre au public d'émettre ses observations et suggestions
3. Mettre en évidence certains points à aborder lors de la réalisation de l'Etude des Incidences sur l'Environnement
4. Envisager les alternatives raisonnables

élicio

est un producteur d’énergies renouvelables actif sur la scène internationale

POUR CHACUN DE SES PROJETS, ELICIO EST PRÉSENT ACTIVEMENT À CHAQUE ÉTAPE :

- l’identification de nouveaux sites éoliens
- le développement du projet
- l’ingénierie
- la construction
- l’exploitation pour la durée de vie du projet

BELGIQUE - PARCS ÉOLIENS **OPÉRATIONNNELS**

LOCALISATION	MISE EN SERVICE	PUISSANCE EN KW	% DU CAPITAL	TOTAL MW
ZEDELGEM	sept-01	1,8	100%	1,8
BRUGGE III	mai-04	12,6	100%	12,6
GISTEL	mai-07	2,3	100%	2,3
MIDDELKERKE	mai-07	0,8	100%	0,8
BASTOGNE	févr-09	6	60%	3,6
IEPER	juil-09	4,6	100%	4,6
KALLO	janv-10	2,3	100%	2,3
MALDEGEM	déc-10	16,1	60%	9,66
BERLARE	déc-11	9,2	50%	4,6
PERWEZ II	févr-13	4	100%	4
MENEN	nov-13	4,6	50%	2,3
ARENDONCK	nov-13	2,3	100%	2,3
BRUGGE IV	juil-16	2,3	100%	2,3
GENT	sept-15	2,3	100%	2,3
EVERGEM	nov-15	2,05	100%	2,3
		73,5		**57,76**

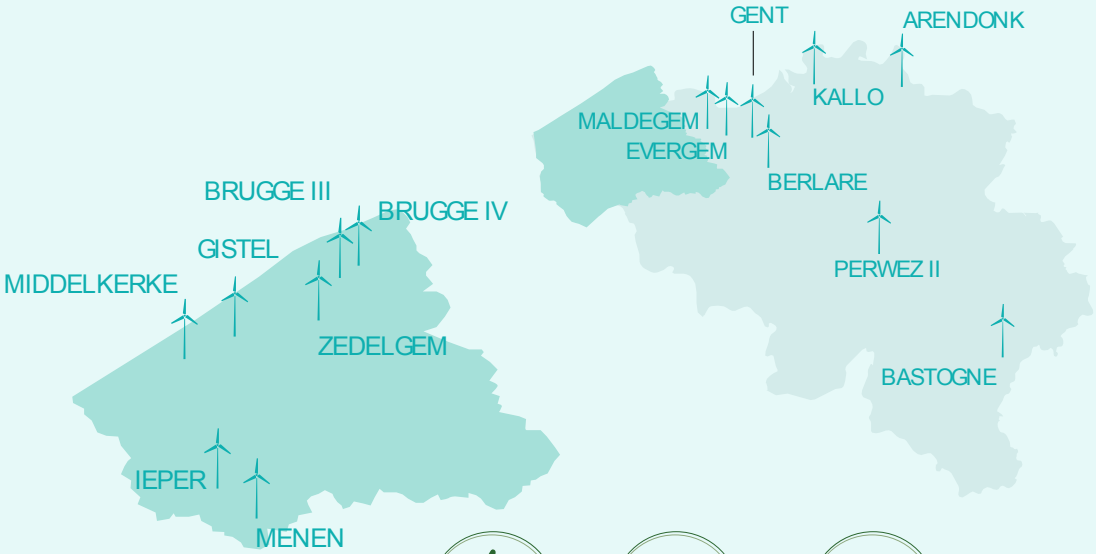

73,50
MW

45.000
ménages

110.000
tonnes C02 évitées/an

éolien offshore en Mer du Nord en Belgique

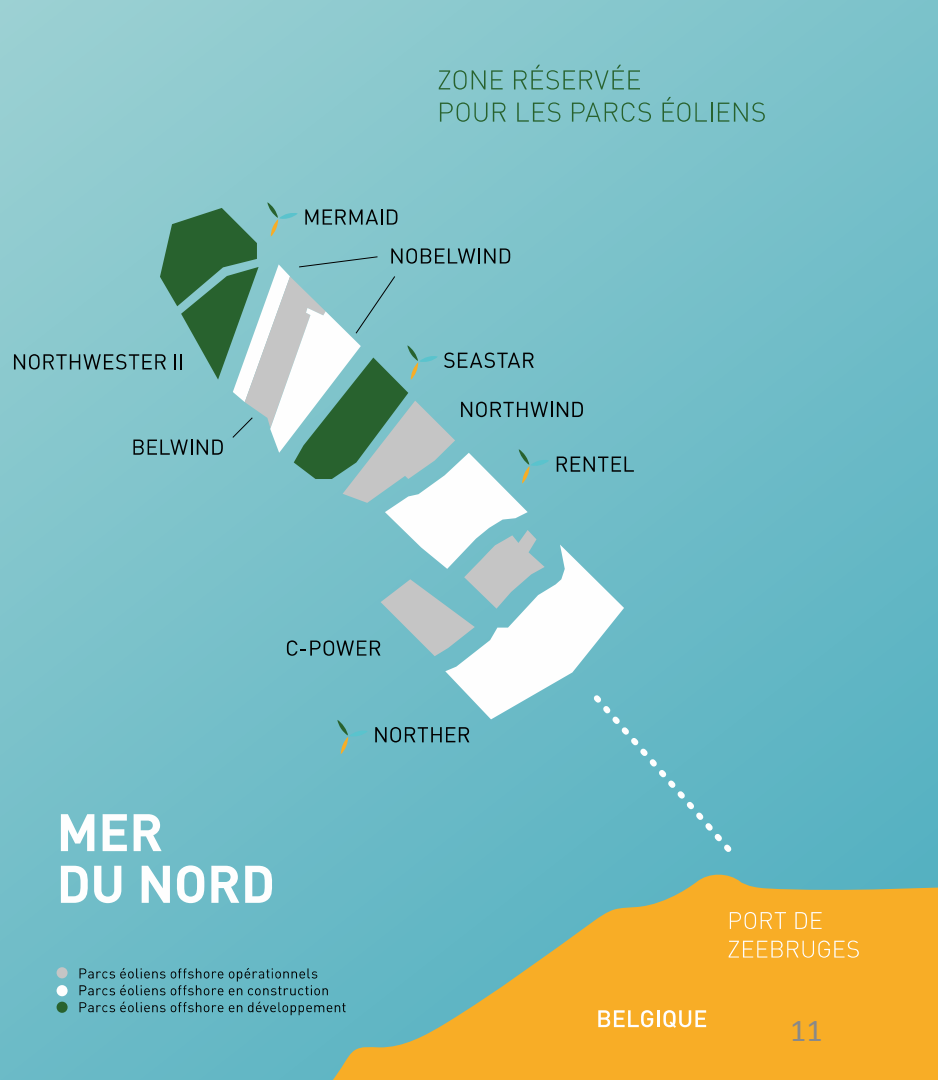

POURQUOI L'EOLIEN ?

Le développement de l'éolien en **Wallonie** s'inscrit dans le cadre global de la lutte contre le **réchauffement climatique**

- Au niveau de la production d'électricité renouvelable, des objectifs ambitieux ont été définis à l'échelle mondiale et européenne (objectifs 20/20/20, COP21,COP 22 …)

- Des projets en Wallonie ont été lancés pour atteindre les objectifs au niveau de la Région

- L'éolien est une technologie mature qui s'inscrit dans un mix énergétique plus large

Les objectifs pour la **Wallonie dans l'éolien pour 2030** sont clairs et définis :

- Equivalent à 400 à 600 éoliennes supplémentaires (4400 GWh/an, 1857 GWh produits en 2018)

- Dans un cadre réglementaire bien défini (CdR, CoDT,…)

CONTEXTE ENERGETIQUE INTERNATIONAL ET WALLON

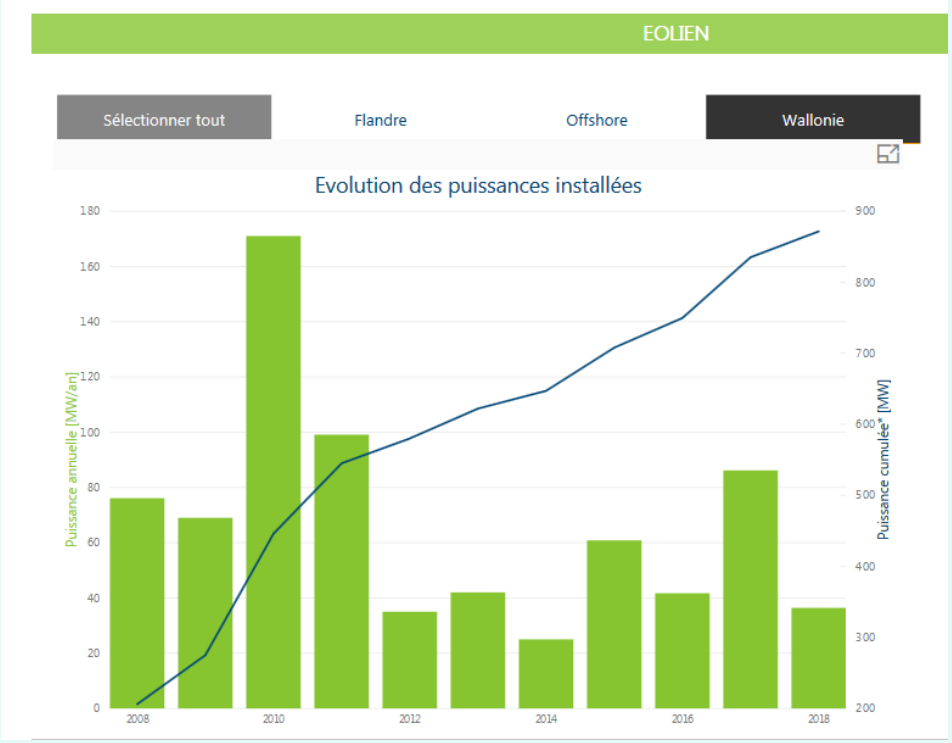

911 MW fin 2018 en Wallonie

= 401 éoliennes

= 1857 GWh/an

Objectif 2030 Wallonie :

4134 GWh

= 1100 MW supplémentaires à installer

= 400 éoliennes supplémentaires à installer.

CONTEXTE ENERGETIQUE INTERNATIONAL ET WALLON

Observatoire de l'APERE :

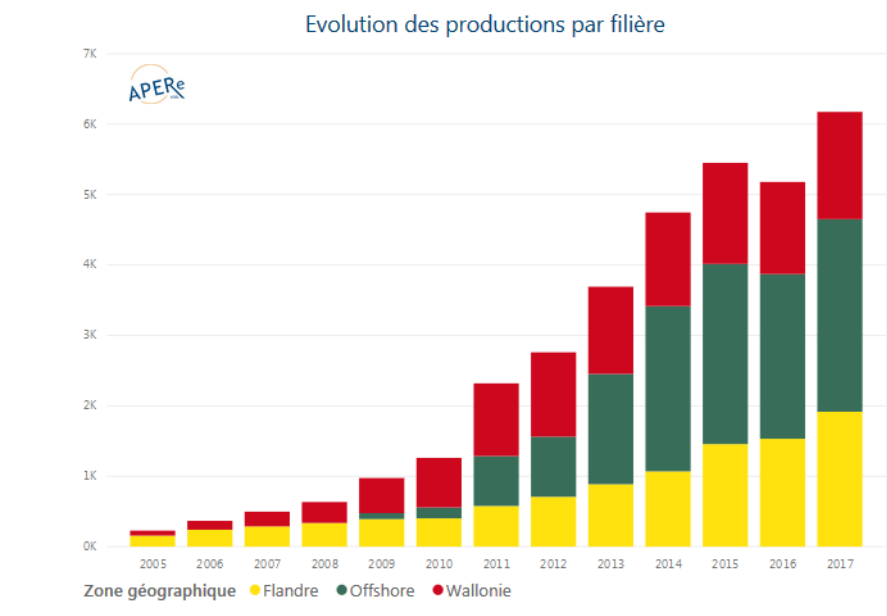

Production éolien 2017 Belgique : 6.418 GWh

Offshore : 3.311 GWh (52%)
Flandre : 1.776 GWh (27%)
Wallonie : 1.331 GWh (21%)

6.418 GWh = **8,0%** de la consommation finale d'électricité en Belgique

CONTEXTE ENERGETIQUE INTERNATIONAL ET WALLON

Observatoire de l'APERe :

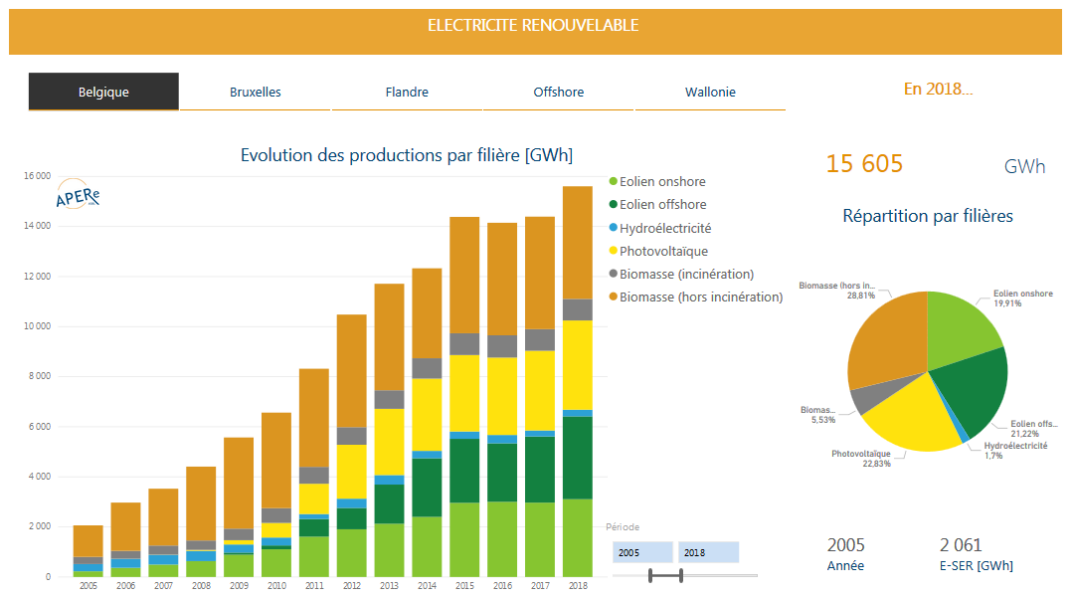

Production renouvelable en Belgique :

15 605 GWh = 19,5% de la consommation finale d'électricité en Belgique

PROJET DE CHIMAY – IMPLANTATION

Localisation générale du projet

PROJET DE CHIMAY – CHOIX DU SITE

Le projet, composé de 5 éoliennes, est situé en zone rurale, sur la plaine qui s'étend entre les villages de Salles, Villers-la-Tour et St-Remy.

Le site est sélectionné pour son **potentiel venteux**, sa distance par rapport aux zones d'habitat.

Les éoliennes sont implantées en zone agricole.

Toutes les habitations situées dans la zone d'habitat définie au plan de secteur sont situées à une distance minimum de **750 m**, soit plus de quatre fois la hauteur des éoliennes des éoliennes (hauteur max = 180 m en bout de pale). Les quelques habitations situées hors zone d'habitat au plan de secteur se situent au minimum à 430 m de distance des éoliennes.

PROJET DE CHIMAY – IMPLANTATION

Localisation du projet

PROJET DE CHIMAY – IMPLANTATION

Plan de secteur

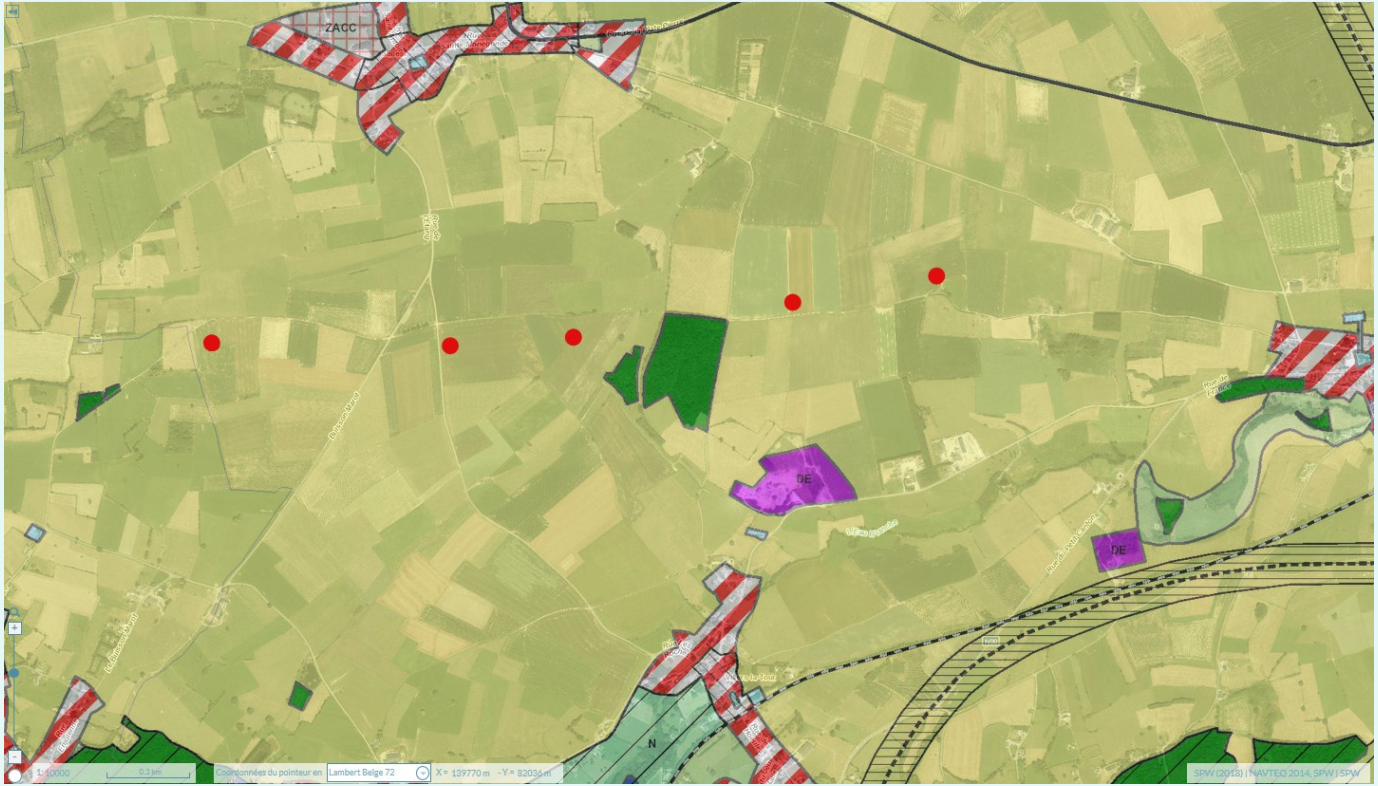

PROJET DE CHIMAY – CONTRAINTES

Respect des contraintes

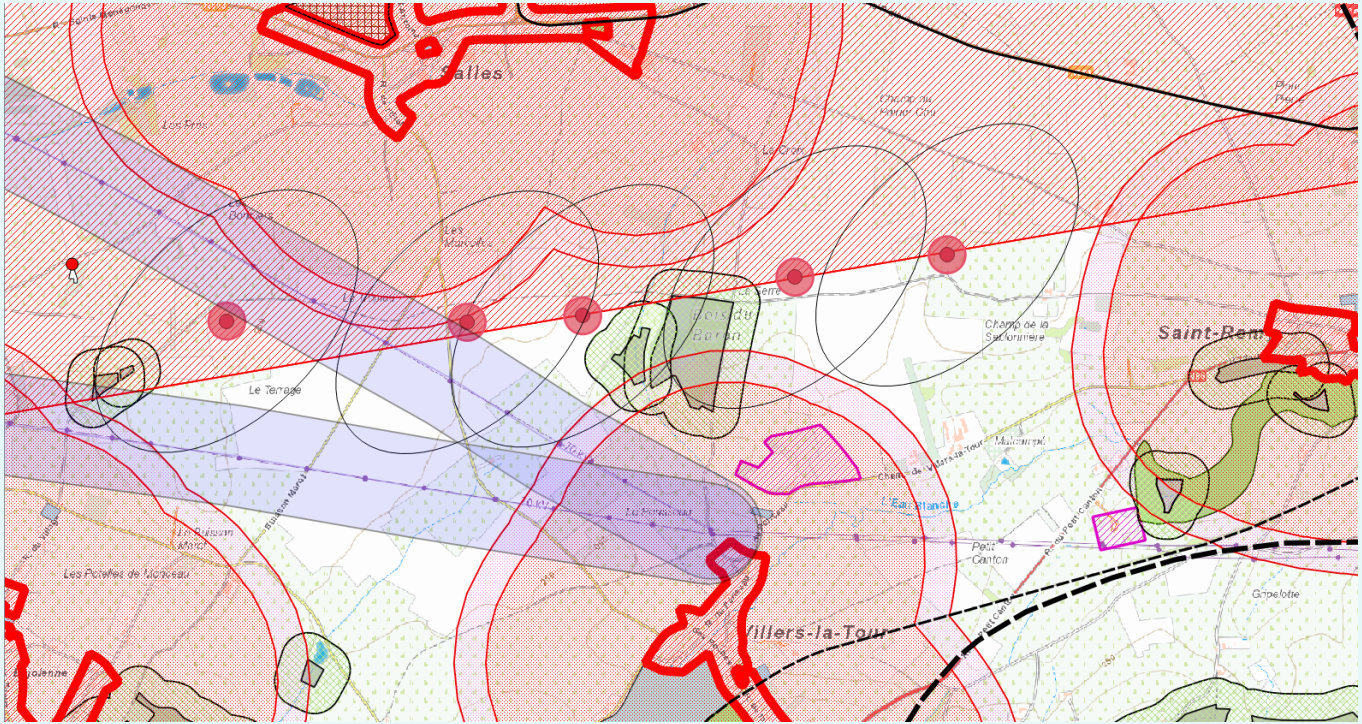

PROJET DE CHIMAY – TYPES EOLIENNES

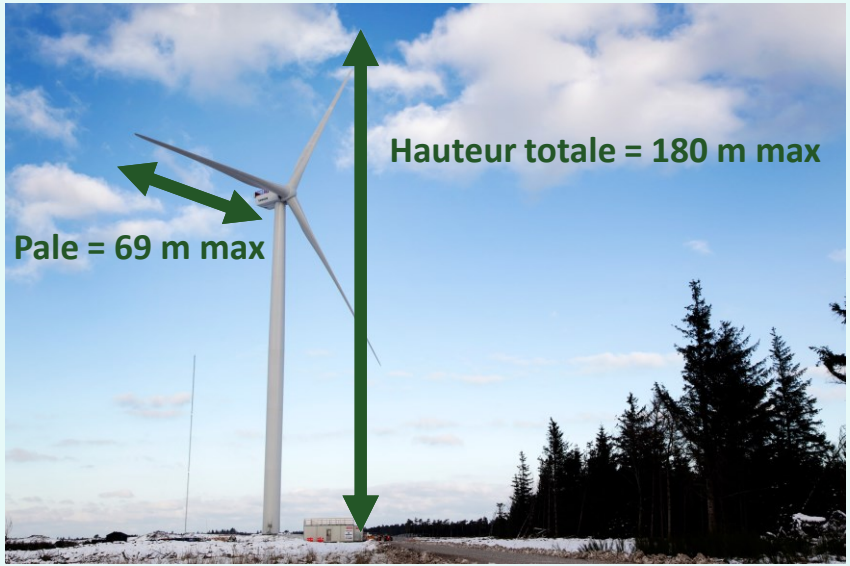

Exemple d'éolienne potentielle pour le projet

Les éoliennes auront une puissance individuelle comprise entre 3,4 et 5,6 MW, soit de 17 à 28 MW au total, avec une hauteur maximale de 180 mètres (bout de pale comprise).

35.000
MWh/an

10.000
ménages

16.000
tonnes C02 évitées/an

PROJET DE CHIMAY – RESUME TECHNIQUE

Province	Hainaut	Hauteur maximum de la nacelle	114 m
Commune	CHIMAY	Hauteur totale maximum	180 m
Implantation	Entre Salles, Villers-la-Tour et St-Remy	Production annuelle estimée	35 GWh/an
Nombre d'éoliennes	5	Nombre de ménages équivalents	10 000
Puissance des éoliennes	De 3,4 à 5,6 MW	Tonnes de CO2 évitées / an	16 000
Diamètre maximum du rotor	138 m	Tonnes de CO2 évitées sur 20 ans	320 000

PROJET DE CHIMAY – PARTICIPATION CITOYENNE

- Ouvert à une **participation citoyenne.**

- Ouvert à une **participation de la commune.**

- Type de participation possible :

  - Via coopérative citoyenne locale (à créer / existante);
  - Participation de la commune ;
  - Prise de participation dans la société d'exploitation ;
  - Session partielle du permis ;
  - emprunts subordonnés ;
  - Schéma de participation sur mesure

PROJET DE CHIMAY – TIMING

Le **timing estimé** du projet est le suivant :

- RIP (réunion d'information publique)	septembre 2019
- Etudes d'incidences sur l'environnement	novembre 2020
- Dépôt du PU (permis unique)	début 2021
- Octroi permis 1e instance	fin 2021
- Construction et mise en service	2022-2024

PROJET DE CHIMAY

Merci pour votre attention

Suggestions et observations dans un délai de 15 jours (→ 27 septembre 2019)